

Où sont passés nos experts en transport ?

Samuel Pierre

La chose qui frappe de plein fouet le visiteur qui arrive à Port-au-Prince – qu’il vienne du reste du pays ou de l’étranger –, c’est la congestion de nos routes, sur les grandes artères de la capitale. Les grandes villes de province n’échappent pas non plus à cette situation, quoiqu’à des degrés moindres. La question qui se pose devant un tel état de fait est la suivante : où sont nos experts en transport ? Les rares qui sont au pays, fait-on appel à eux pour la planification de nos systèmes de transport, y compris la circulation urbaine ?

À l’échelle du pays, les transports relèvent du ministère des Travaux publics, Transports et Communications (MTPTC) qui indique, sur son site Internet, une stratégie pour le secteur des transports. Globalement, le MTPTC est responsable de la planification, de la conception, de la réalisation et de l’entretien des routes du pays. Les routes ne constituent qu’un aspect du génie des transports. La circulation urbaine, la navigation aérienne et maritime, le transport ferroviaire en constituent d’autres. Force est de reconnaître que la plupart de ces modes de transport ne sont pas très développés au pays, en particulier le transport ferroviaire qui a quasiment disparu du paysage haïtien.

Un survol des programmes universitaires offerts au pays révèle une carence notable dans cette spécialité du génie que sont les transports. On est déjà heureux quand on y trouve quelques cours qui n’abordent pourtant que certains aspects de ce vaste domaine. Il s’ensuit que le pays dispose de peu de professionnels formés pour penser, réfléchir et apporter des solutions aux criants problèmes de routes, de circulation et de transport en général que connaît le pays. Cela n’est pas sans incidence sur la qualité de nos routes, la congestion dans la capitale et – à un

degré moindre – dans certaines de nos villes de province. L’impact se fait également sentir sur le nombre d’accidents souvent mortels qui surviennent sur nos routes, accidents explicables également par le comportement imprudent de certains conducteurs.

Quand on observe l’évolution de la population urbaine à Port-au-Prince, il n’est pas irréaliste de penser que cette population atteindra le seuil fatidique des six millions d’habitants à l’horizon 2030. Pour une ville qui était conçue à l’origine pour une population ne dépassant pas 500 000 personnes, cela représente une situation apocalyptique qui rendra la ville invivable. Aucune des infrastructures existantes ne pourra suffire à la demande : système d’égouts, système d’aqueducs, système de distribution d’énergie, système de sécurité publique, système de transport urbain, etc. La vie dans cette ville et ses environs deviendra tout simplement impossible.

Cet éditorial tire la sonnette d’alarme pour avertir les dirigeants actuels et futurs de la catastrophe qui guette la capitale et certaines grandes villes surpeuplées d’Haïti. Planification des transports urbains, réaménagement du territoire en vue de la construction de nouvelles villes pour désengorger celles qui sont surpeuplées, recours au transport ferroviaire comme moyen de transport de masse là où la géographie le permet, utilisation mieux encadrée et plus diversifiée du transport maritime pour relier nos villes côtières, décentralisation administrative et économique du pays, formation de spécialistes dans les divers types de transport : voilà un éventail de pistes de solution à considérer et à mettre en œuvre en urgence pour tenter de prévenir la catastrophe annoncée ! Il est plus que temps... ■